



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 12 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 07/03/2024

Date d'affichage 07/03/2024

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVEAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 7

Procurations : 0

Étaient absentes non excusées : Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur David LECARPENTIER est arrivé à 20h58.

Approbation du Compte Administratif 2023, budget lotissement Côteau du Domaine

Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice : 0,00 €

Recettes de l'exercice : 0,00 €

Résultat de l'exercice 2023 : 0,00 €

Résultat antérieur reporté : 44 700,48 €

Résultat à reporter sur 2024 au 001 : 44 700,48 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	0,00 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023 :	0,00 €
Déficit antérieur 2022 reporté :	- 2 536,83 €
Déficit à reporter sur 2024 au 002 :	- 2 536,83 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 mars 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER

